*Ami du Clergé* du 10 janvier 1952

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

## SOMMAIRE

**Pastorale des Sacrements, selon le Directoire.** — II. Les sacrements sont des actes du Christ, 13.
**Les Sacrements.** — Le sacrement de Pénitence : V. Nécessité et qualités de la contrition, 14.
**Les Paraboles de l'Evangile.** — (2e série) : IX. Le figuier stérile, 16. — X. Les talents, 18.
**Aux Peres de famille.** — (Discours de Sa Sainteté Pie XII) : Quelques devoirs de la famille chretienne, 19.
**Plans d'instructions dominicales** — II. 2e Dimanche après l'Epiphanie : « C'est un grand signe...», 20.

### PASTORALE DES SACREMENTS SELON LE DIRECTOIRE

#### II

#### LES SACREMENTS SONT DES ACTES DU CHRIST

Mes frères,

La réception des sacrements sera pour nous d'autant plus fructueuse que nous aurons mieux compris ce qu'ils sont. Or, nous dit le Directoire, « Les sacrements sont des actes du Christ, exerçant, par le ministère de l'Eglise, son sacerdoce, lequel a pour but à la fois de rendre gloire à Dieu et de sauver les hommes » (p. 27). Qu'est-ce à dire ?

#### I

Tout le mystère de notre vie terrestre, dégagé de ses modalités multiples et diverses selon les individus, est un retour vers Dieu, par le Christ. Il est facile de se représenter ce retour, dans une image que l'Evangile nous a rendue familière : celle du bon Pasteur : prêter une oreille attentive aux paroles du Christ, les faire passer dans notre vie en nous inspirant de ses exemples, travailler à notre salut avec le secours de sa grâce, en un mot suivre fidèlement le Christ, n'est-ce pas le chemin sûr et infaillible pour parvenir à la vie éternelle ?

Mais il y a plus que cela. Voulant nous faire entendre l'union qu'il ambitionne entre notre âme et lui, Jésus nous a dit : « Demeurez en moi et moi en vous. Comme le sarment ne peut de lui-même porter du fruit, s'il ne demeure uni à la vigne, ainsi vous ne le pouvez non plus, si vous ne demeurez en moi. Je suis la vigne, vous êtes les sarments. ...Séparés de moi, vous ne pouvez rien faire » (Jo., xv, 4-5). Et le Christ d'ajouter que la branche coupée se dessèche et n'est plus bonne qu'à aller au feu.

Comme la branche ne vit et ne porte fruit qu'à la condition de rester unie au tronc et d'en recevoir la sève nourricière, ainsi notre âme ne peut mériter pour le ciel qu'à la condition de rester unie au Christ et de recevoir de lui l'influx vital de la grâce, condition indispensable du mérite.

S. Paul nous conduit à la même conclusion, par une autre image : « De même que nous avons plusieurs membres dans un même corps... nous qui sommes plusieurs nous ne formons qu'un seul corps dans le Christ » (Rom., xii, 4). « Tous, en effet, nous avons été baptisés dans un seul Esprit pour former un seul corps » (I Cor., xii, 13) et « Le Christ est la tête de ce corps qui est l'Eglise » (Col., i, 18).

Toute l'activité du corps est commandée par la tête sans laquelle le corps ne serait plus qu'un cadavre inerte : ainsi toute notre vie chrétienne est dépendante du Christ qui est à la fois lumière et vérité, amour et vie. Mais comment se réalise cette divine influence du Christ sur nos âmes ? Par les sacrements, actes du Christ.

#### II

Tout chrétien sait très bien assurément que les sacrements ont été institués par le Christ : seul un Dieu pouvait donner à une matière comme l'eau, l'huile, le pain ou le vin une puissance surnaturelle et la vertu d'atteindre l'âme, en passant par le corps, et de la sanctifier.

Mais tout chrétien sait-il que : si le prêtre baptise, c'est le Christ qui baptise ; si le prêtre entend une confession, c'est le Christ qui accueille le pénitent et lui remet ses péchés ; si le prêtre donne au malade les derniers sacrements, c'est le Christ en réalité qui vient à son chevet ? En sorte qu'il y a contact réel, actuel, vivant et efficace entre le Christ et l'âme chaque fois qu'un sacrement est reçu avec les dispositions nécessaires.

Car il n'est qu'un seul prêtre, le Christ ; un seul sacerdoce, celui du Christ ; tout pontife ou prêtre dans l'Eglise est comme un instrument, entre les mains du Christ, comme un prolongement de l'humanité de Jésus. Que dit en effet le prêtre à la messe ? « Ceci est mon corps, ceci est mon sang. » Qu'est-ce à dire : le corps et le sang du prêtre ? Non certes, mais le corps et le sang du Christ. Mais alors c'est donc que le Christ lui-même a parlé par la bouche du prêtre. Ainsi en est-il pour les sacrements.

Cette idée admise que « c'est lui le Christ, qui, par l'Eglise, baptise, enseigne, gouverne, lie, délie, offre, sacrifie » (Encyclique *Mystici corporis)* reportons-nous à l'Evangile ; revoyons dans ces pages lumineuses et réconfortantes le Dieu vivant avec nous.

Dans et par l'humanité du Christ, Dieu s'est rendu visible ; il parle et on se laisse prendre au charme de sa voix ; il partage nos labeurs et nos repas, nos peines et nos joies et il les sanctifie ; il use des biens de la terre avec joie et ils lui sont une occasion de rendre grâces au Père ; il transfigure tout ce qu'il touche, il élève, il surnaturalise, tel un artiste au clavier de son orgue d'où il tire d'ineffables mélodies.

Voyons-le dans ses rapport avec nos frères les hommes : il s'intéresse à leurs travaux (pêche en Galilée), il se penche sur leurs misères. Tel jour il touche le oreilles d'un muet et lui met un peu de salive sur la langue et le sourd-muet entend et se met à parler (Marc, VII, 33). Un autre jour, comme il rencontre un aveugle-né, il fait un peu de boue qu'il lui met sur les paupières et il lui dit : « Va et lave-toi à la piscine de Siloë » (Jo., IX, 6-7) ; il y va, se lave et il est guéri. Rentrant un soir dans la petite ville de Naïm, il rencontre un cortège nombreux qui conduit un jeune homme en terre : Jésus fait arrêter les porteurs, prend la main du jeune homme et lui dit : « Je te le commande, lève-toi » (Luc, VII, 14). Et aussitôt le mort se lève et se met à parler et Jésus le rend à sa mère. Ainsi en est-il également de la fille de Jaïre, le chef de la synagogue (Marc, V, 41).

Parfois le Christ se contente d'une parole seulement : à un lépreux qui demande sa guérison : « Je le veux, sois guéri », à Lazare en son tombeau : « Lazare, viens dehors », et le malade est guéri, et le mort reprend sa place parmi les vivants.

Cette parole puissante, efficace, est-elle capable d'atteindre et de guérir aussi les âmes ? L'épisode du paralytique descendu par le toit, nous en est témoin. Le Christ commence par dire au malade : « Tes péchés te sont remis » (Mat., IX, 2). Et les Juifs de murmurer, se disant entre eux que Dieu seul peut remettre les péchés ; mais le Christ voulant montrer qu'il est Dieu leur dit : « Lequel est le plus facile de dire : tes péchés te sont remis ou de dire : lève-toi et marche ? Afin donc que vous sachiez que le Fils de l'homme a, sur la terre, le pouvoir de remettre les péchés : Lève-toi, dit-il au paralytique, prends ton grabat et reetourne en ta maison » ; ce que le malade fait aussitôt. Efficace quand il s'agit de guérir le corps, pourquoi la parole du Christ serait-elle inopérante quand il s'agit de l'âme ?

Ainsi le Christ, continué par son Eglise, agit dans et par les sacrements, avec la même tendresse, avec les mêmes sentiments de bonté d'indulgence, d'amour. Tout sacrement est un contact réel entre notre âme et le Christ, tel qu'il nous apparaît dans l'Evangile, toujours fidèle à lui-même.

## III

Tout sacrement, et non seulement l'Eucharistie, doit être reçu avec une intention droite; car tout acte humain et intelligent doit être orienté vers un but ; et le mieux ici c'est d'entrer dans les vues mêmes du Christ. Or, que veut-il ?

Apaiser nos passions ? Corriger nos défauts ? Guérir nos blessures ? Stimuler notre bonne volonté ? Assurément, mais il voit plus loin encore et ambitionne davantage. Ce qu'il veut ? Nous faire entrer dans son mystère d'amour et de louange.

Car il est prêtre, et le rôle du prêtre est de louer Dieu, de lui offrir le quadruple sacrifice d'adoration, de remerciement, d'expiation et de demande. Son sacrifice, ç'a été toute sa vie d'obéissance fidèle et aimante ; et sa mort sur la croix. Au ciel, le Christ prêtre nous est montré par S. Jean en son Apocalypse, sous la figure de l'agneau toujours immolé ; sur la terre, le Christ continue de s'offrir à toute heure, par ses ministres, sur les autels du monde. Et quand tout sera consommé, quand tous les élus, après la fin du monde, auront pris place dans la Jérusalem céleste, ils chanteront avec Jésus-Prêtre les louanges du Seigneur. Car le Sacerdoce du Christ est éternel.

Eternelle aussi son offrande ; et il veut que chacun de nous soit offert, avec ses labeurs quotidiens, ses peines, ses joies, ses prières, ses élans d'âme, ses gestes charitables, ses succès et ses échecs, toute sa vie en un mot.

Mais nos défauts : paresse, orgueil, amour-propre, ternissent plus ou moins la beauté de notre offrande personnelle, en diminuent la valeur ; par les sacrements, le Christ unit toute notre vie à la sienne, tout en la purifiant progressivement davantage, en l'enrichissant, en lui donnant valeur de mérite. Comme la goutte d'eau, mêlée au vin du calice, s'y perd et devient avec lui le sang du Christ, ainsi notre vie, mêlée par les sacrements à l'âme de Jésus, devient une seule offrande avec celle du Souverain prêtre.

Sachez donc, mes bien chers frères, vous évader de cette conception étroite et imparfaite du sacrement demandé pour le seul intérêt de vos âmes. Entrés par le baptême dans la famille de Dieu, comprenez que votre Père céleste attend de vous quelque chose. Quoi donc ? Que vous l'aimiez, comme nous l'a si bien rappelé Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Nous ne saurions hélas ! aimer tout seuls comme Dieu veut être aimé, mais si par les sacrements, nous permettons au Christ d'accomplir en nous son œuvre, de nous faire entrer dans son mystère, de nous unir à son offrande, c'est toute notre vie qui deviendra un grand geste d'amour.

* *

Telle est la doctrine magnifiquement exposée, dans l'encyclique *Mystici corporis* par S. S. Pie XII, glorieusement régnant. « Quand les sacrements de l'Eglise sont administrés extérieurement, dit-il, c'est le Christ qui en produit les effets dans les âmes... C'est lui qui apaise les mouvements violents et troubles de l'âme ; lui qui augmente la grâce et prépare les âmes et les corps à atteindre la gloire... Lui qui « selon l'énergie proportionnée à chaque partie (du corps mystique) opère sa croissance, pour son édification dans la charité ».

## LES SACREMENTS

### Le sacrement de Pénitence

### V

### NÉCESSITÉ ET QUALITÉS DE LA CONTRITION

Mes frères,

« La confession ? quelle plaisanterie ! On fait le mal, puis on va le dire à un prêtre et on est quitte ! » Qui n'a entendu cette raillerie ? Mais vous connaissez la réponse. Vous savez que la contrition, ce redressement de notre volonté qui, d'un même élan, renie son passé de péché et promet de mieux faire à l'avenir, est la condition indispensable du pardon divin, si bien que celui qui apporterait au confessionnal des fautes dont il n'aurait aucun repentir et qui serait décidé, au moment même, à recommencer, sans aucun combat, rendrait du coup sa confession nulle et sacrilège.

Mais, diront peut-être certains, puisque puisque Notre-Seigneur nous a fait un commandement de pardonner à nos ennemis, même s'ils restent endurcis dans leur haine, pourquoi n'agirait-il pas ainsi envers nous au Tribunal de la Pénitence ? C'est que le pardon de l'homme et celui de Dieu ne se peuvent comparer. Pardonner pour l'homme, cela veut dire se grandir parce que c'est essentiellement vouloir oublier. Mais pour Dieu, c'est bien autre chose. Pardonner, pour lui, c'est recréer, c'est faire jaillir à nouveau dans le cœur du pécheur devenu son ennemi une étincelle d'amour ; c'est reprendre avec lui l'intimité d'autrefois. Or, Dieu a un infini respect pour nous. Il nous a créés hommes libres, il nous traitera donc constamment en hommes libres et se refusera toujours à violenter notre liberté. Par un acte libre, j'ai rompu avec lui ou j'ai introduit une gène dans l'amitié qui m'unissait à lui. Or, Dieu ne me rendra son amitié que si je la désire à nouveau, si donc par un autre acte libre je désavoue cette faute qui a amené la rupture ou le refroidissement de notre amitié. Certes, par sa grâce, il m'aidera à formuler ce désaveu mais encore faut-il que je veuille y coopérer.

Si la contrition est à ce point nécessaire, il nous faut donc entrer au confessionnal avec une contrition vraie. Quelles qualités devra-t-elle posséder ?

### I

1° *D'abord, elle sera intérieure.* — Ce qui veut dire que mon repentir viendra du plus profond de mon cœur. Vous le comprenez facilement puisque la contrition est essentiellement un redressement de ma volonté. Des simagrées extérieures — un acte de contrition récité du bout des lèvres — ne sauraient suffire. Aux paroles, aux attitudes de regret doit toujours correspondre un désaveu intérieur. Attention, on ne trompe pas celui qui lit dans les âmes et on ne se moque pas impunément de lui. Ne méritons pas, à cause de notre démarche religieuse mensongère, le reproche qu'il adressait aux Juifs, par la bouche de son prophète : « Ce peuple m'honore des lèvres mais son cœur est loin de moi. » Ce qui ne veut pas dire que, pour être sincère, notre contrition doive nécessairement se traduire par une émotion sensible. Encore une fois, il s'agit d'une disposition de notre volonté et non pas d'un ébranlement de notre sensibilité qui peut varier avec chaque tempérament.

2° *Ma contrition devra s'étendre à tous mes péchés mortels, c'est-à-dire être universelle.* Simple question de bon sens ! Tout péché mortel me rend ennemi de Dieu. Si donc je ne les regrettais pas tous cela signifierait que ma volonté est encore attachée au mal et détournée de Dieu. Vouloir ainsi, en même temps, redevenir l'ami de Dieu et rester attaché à un péché qui me tient éloigné de Dieu, c'est une absurdité. On ne peut être à la fois pour et contre Dieu. C'est tout ou rien pour la miséricorde divine et exclure de ma contrition, même une seule faute mortelle, est une manière de faire ridicule. Il n'en va pas évidemment de même pour mes péchés véniels qui ne me rendent pas ennemis de Dieu. S'il en est un que je ne regrette pas, il ne m'est pas pardonné, c'est vrai ; autrement dit la gêne persiste entre Dieu et moi, mais je reste dans son amitié et tous mes autres péchés peuvent être effacés. Cependant, m. f., inutile d'aller confesser vos péchés véniels si vous n'avez pas la contrition d'au moins quelques-uns. Votre confession serait alors nulle.

3° *Ma contrition doit être souveraine.* Ce qui veut dire que je dois détester mon péché comme le plus grand de tous les maux. Par le péché, j'ai mis mon plaisir au-dessus de Dieu ; par mon repentir je dois mettre Dieu au-dessus de tout et être décidé à tout sacrifier pour obéir à sa volonté. Voilà, me direz-vous, une condition bien difficile. Déjà Joinville, à S. Louis qui avait le courage de préférer la lèpre au péché mortel, répondait franchement que, quant à lui, il consentirait plutôt plusieurs péchés mortels pour éviter la lèpre. Et cependant, si nous avons la foi, si nous jugeons tout à la lumière de la foi, nous est-il bien difficile de juger que le péché est le mal essentiel et la cause de tous les autres maux (mort, souffrances, misères matérielles ou morales) et que, par conséquent, il est le plus redoutable ? Il s'agit de prendre au sérieux dans notre vie, pratiquement, les deux paroles du Christ : « Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme », et « Ne craignez pas ceux qui peuvent tuer le corps et puis après sont impuissants, mais craignez plutôt celui qui peut envoyer le corps et l'âme dans l'enfer ». Bien sûr, il paraît bien difficile d'être disposé à tout souffrir, à faire tous les sacrifices imaginables plutôt que de pécher. Mais justement, il ne vous est pas demandé, m. f., d'imaginer toutes les situations possibles dans lesquelles

vous pouvez vous trouver et de vous sentir le courage d'accepter les sacrifices les plus durs — la mort par exemple — plutôt que de pécher. Dieu ne nous donne pas sa grâce pour faire face à des situations imaginaires, mais seulement à notre vie réelle. Donc, pour savoir si ma contrition est souveraine, je n'ai qu'à me mettre en face de ma vie ordinaire, avec les sacrifices qu'elle m'impose pour éviter le péché, et me demander si je suis disposé à faire ces sacrifices ou du moins à prendre les moyens pour avoir la force de les faire. Si je peux répondre affirmativement, je peux estimer avoir la contrition souveraine. Et qu'on n'objecte pas que bien des épreuves de la vie nous sont plus sensibles que le péché. Là encore, il ne s'agit pas de ce que l'on sent (la sensibilité ne dépend pas de nous) mais de ce que l'on pense et de ce que l'on veut. Qu'on n'objecte pas non plus que le pénitent absous retombera dans ses mêmes fautes et par conséquent n'a pas la contrition souveraine. Car il ne s'agit pas d'apprécier les dispositions dans lesquelles sera le pénitent demain ou dans huit jours (l'homme est faible et changeant surtout affronté à la force de l'habitude), mais de savoir quelles sont ses dispositions au moment où il se confesse.

II

4° *Enfin, ma contrition doit être surnaturelle,* ce qui veut dire que je dois regretter mes péchés pour des motifs surnaturels. Le regret qui n'a sa source que dans des motifs humains, vous comprenez aisément, m. f., que ce n'est pas une véritable contrition. C'est ainsi que Dieu ne pourrait pardonner cet homme qui regrette de n'avoir pas été loyal en affaires parce que ses clients n'ont plus confiance en lui, pas plus que ce bandit qui regrette son crime uniquement à cause des vingt ans de prison dont il a écopé. Dans ces cas, la volonté de l'homme reste enfermée dans son égoïsme et ne s'oriente nullement vers Dieu. Il faut donc que je regrette mes péchés à cause de Dieu, ou par crainte de sa Justice, ou par amour pour lui. Dans le premier cas, le pécheur a conscience que Dieu seul peut lui donner le bonheur et qu'être loin de lui éternellement, c'est le plus terrible des malheurs. Alors, il se retourne vers Dieu comme le Prodigue de la Parabole qui ne voulait pas mourir de faim hors de la maison de son Père. Ainsi, le pécheur est vraiment converti, c.-à-d. détaché de sa faute et orienté vers Dieu mais sa conversion a cependant un motif intéressé et égoïste, il pense plus à lui qu'à Dieu et c'est pourquoi cette contrition, tout en étant vraie et sincère, est appelée imparfaite. Certes, pour de pareils motifs, tout autre que Dieu ne me pardonnerait pas. Il faut être bon comme Dieu, comme le Père de l'Enfant prodigue, pour avoir inventé un sacrement de pardon qui admette une pareille contrition. C'est l'absolution du prêtre qui apportera de la part de l'Eglise le supplément d'amour qui permettra le pardon.

Mais dans le deuxième cas, l'homme pécheur ne s'arrête pas au Dieu, Source de bonheur et Juge redoutable, mais remonte jusqu'au Dieu de Sainteté et d'Amour tel que l'Evangile l'a pleinement révélé. Il comprend que son péché doit être regretté non pas par peur de la justice divine ou par honte de la tache apportée à sa vie surnaturelle, mais parce qu'un Dieu si grand et qui nous a tant aimés, mérite qu'on lui sacrifie tout. Alors, le pécheur regrette sa faute parce qu'elle est un mépris de la grandeur et de l'Amour de Dieu. C'est alors la contrition parfaite parce que généreuse, désintéressée. C'est la contrition de Marie-Madeleine qui, débordante d'amour se tient en larmes aux pieds de Jésus, sans considérer autre chose que la Bonté du divin Maître et sa propre misère. — Si j'ai cette contrition parfaite, alors Dieu qui ne se laisse jamais vaincre en générosité me pardonne tout de suite, sans attendre l'absolution que, pour lui obéir, je dois cependant être décidé à recevoir aussitôt que possible.

Ces deux contritions, m. f., ne s'opposent pas, mais la deuxième dépasse et complète la première. Par delà les châtiments et les bienfaits de Dieu, elle remonte jusqu'à son Amour manifesté par la Création, la Rédemption et la Grâce. Elle comprend que Dieu mérite d'être aimé par dessus tout, donc le péché regretté par dessus tout, non seulement parce qu'il fait notre malheur, mais parce qu'il est une méconnaissance foncière de l'Amour divin.

En réalité, ces deux contritions sont souvent intimement liées dans l'âme du pécheur repentant. Souvent c'est la contrition imparfaite qui le conduira, peu à peu, à la contrition parfaite. La pensée de l'enfer, de l'éternel exil loin de Dieu sera le premier motif, le plus fort, qui nous arrachera au péché. Mais de là nous chercherons à nous élever à l'amour parfait qui peut et doit être un sentiment familier au cœur d'un fils qui a blessé l'amour paternel. L'enfant ne regrette-t-il pas d'avoir offensé ses parents, non seulement parce qu'il les craint mais parce qu'il les aime ? Pourquoi serait-il difficile de regretter d'avoir offensé Notre Père du Ciel infiniment bon ?

* *

En conclusion, pour nous exciter à une vraie contrition, avant chacune de nos confessions, faisons trois stations. D'abord, à la porte de l'enfer pour contempler la place que nos péchés nous avaient assignée. Si nous étions morts, à telle époque de notre vie, c'est peut-être là que nous serions pour l'éternité. Tenons-nous ensuite à la porte du ciel pour considérer le bonheur indicible dont jouissent les élus dans la vision de Dieu. Pour nous dire : c'est de ce beau ciel que le péché m'a chassé ; c'est à ce bonheur que j'ai renoncé pour une satisfaction passagère qui ne m'a apporté que troubles et remords. Surtout, faisons une station plus longue sur le Calvaire, au pied de cette Croix où notre Dieu a été cloué, où il agonise au milieu d'atroces souf-

frances pour expier ces péchés que nous commettons avec une déplorable facilité. Au spectacle de tant d'amour, nous ne pouvons refuser enfin de l'aimer par dessus tout. *Amen.*

## LES PARABOLES DE L'EVANGILE

(2e série)

### IX

### LE FIGUIER STÉRILE

Mes frères,

Le monde actuel donne l'impression d'une immense ruche bourdonnante ; chacune de ses abeilles s'affaire à sa cueillette et apporte au commun trésor. Dans le cadre de la nation, dans le cadre universel plutôt, le travail de chacun enrichit la communauté, car les individus dépendent les uns des autres et l'interdépendance des nations les achemine vers l'unité du genre humain pour un but de commune prospérité. Produire ! produire ! c'est la loi.

L'homme n'a rien inventé. Il a découvert et transposé en sa propre activité une loi que la nature, sous l'action du Créateur, a traduite depuis le commencement, en une admirable, bouleversante fécondité !

Produire ! Produire ! C'est aussi une loi divine dans le domaine spirituel. La stérilité est interdite. La fécondité est obligatoire. *Crescite et multiplicamini.* C'est la leçon de la parabole du figuier stérile, brève et facile à expliquer.

I. — *La parabole, en S. Luc* (XIII, 6-9)

1° N.-S. emploie une comparaison tirée des habitudes palestiniennes. Lorsqu'arrive la fin de juillet, les petits propriétaires quittent le bourg avec leur famille et viennent s'installer dans leur vigne où les arbres donnent de l'ombrage. L'installation est sommaire et souvent un figuier au feuillage plus dense sert à abriter la tente familiale. Le figuier dont il est ici question ne rendait pas même ce service. C'est d'ailleurs ses fruits que le Maître est venu guérir... et pour la troisième fois ! « Coupe-le, dit-il au vigneron ; pourquoi épuise-t-il le sol ? » — Le vigneron répond : « Maître, laissez-le encore cette année, que je bêche tout autour et que j'y mette du fumier. peut-être donnera-t-il du fruit l'année prochaine... Sinon, vous le couperez. » Après une nouvelle année de soins, l'expérience sera concluante ; si elle échoue, il n'y aura plus rien à faire.

Le Maître ne refuse pas ce nouveau délai, sur les instances de son vigneron.

Ainsi, le contexte de l'évangile l'affirme, le peuple périra, à l'exemple de ces Galiléens dont Pilate avait mêlé le sang à leurs sacrifices, s'il ne se décide pas à faire pénitence, à produire « des fruits de pénitence ». Comme ces dix-huit personnes sur qui s'est effondrée la tour de Siloé, de même vous périrez tous, si vous ne faites pénitence.

2° A qui s'adresse l'avertissement évangélique ?

D'abord, au peuple juif. Le père de famille est Dieu qui menace de couper cet arbre. Les prophètes retiennent sa main, dans l'espérance que, par leurs exhortations et leurs soins, le peuple retournera à Dieu et portera des fruits de pénitence. « De dignes fruits de pénitence », n'est-ce pas le mot de Jean-Baptiste ? « Race de vipères, disait-il aux Pharisiens orgueilleux et d'une religion toute extérieure, qui vous a appris à fuir la colère qui vient ?... Déjà la cognée est à la racine des arbres : tout arbre donc qui ne porte pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu. Moi, je vous baptise dans l'eau pour le repentir ; mais Celui qui doit venir après moi... vous baptisera dans l'Esprit-Saint et dans le feu » (Mat., III, 7-12).

« Revenez à moi et je reviendrai à vous, disait déjà le Seigneur. Mettez-moi à l'épreuve en ceci, si je ne répands pas sur vous la bénédiction jusqu'à surabondance. Pour vous, je chasserai l'insecte qui dévore ; il ne vous détruira plus les fruits du sol, et la vigne ne sera plus stérile... Toutes les nations vous diront heureux, car vous serez un pays de délices » (Mal., III, 7-12).

Jésus, Fils de Dieu, cultive cet arbre et réitère la menace. Elle fut exécutée ; 40 ans après sa résurrection, Jérusalem fut ruinée de fond en comble, le temple brûlé, la nation dispersée, les Juifs remplacés dans l'Eglise par les Gentils. Le figuier a été arraché...

Mais, le figuier, c'est le gnre humain, dit S. Augustin. Et le Père ne cesse de redire à ses fils prodigues : Revenez à moi et je reviendrai à vous. « Le vigneron, c'est toute âme sainte qui, dans l'Eglise, prie en faveur de ceux qui sont égarés. Qu'est-ce que bêcher tout autour, sinon d'enseigner l'humilité et la pénitence ? Le trou en terre, c'est l'humilité ; le couffin de fumier, ce sont les bonnes œuvres... Elles portent des fruits ! Le fumier du vigneron, ce sont les regrets du pécheur. »

« Revenez à moi et je reviendrai à vous ». Il en est temps, pécheurs... N'entendez-vous pas l'écho de cette parole divine : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes, qui n'a rien épargné jusqu'à s'épuiser pour leur témoigner son amour » ? « Les pécheurs trouveront dans mon Cœur la source et l'océan infini de la miséricorde ». Quelle patience infinie ! espérant votre retour et de dignes fruits de pénitence. Prière ! Pénitence ! n'est-ce pas l'appel qu'à Lourdes, à la Salette, la T. S. Vierge, notre Mère, vous adresse, pendant qu'il en est temps encore ? Craignez Jésus qui passe et qui ne reviendra plus.

II. — *Le figuier maudit, en S. Matthieu et S. Marc* (XXI, 18-22 — XI, 12-28)

« Jésus allant de Béthanie à Jérusalem, eut faim. Ayant vu de loin un figuier, il s'en approcha pour voir s'il y trouverait du fruit, mais ne trouvant que des feuilles, il le maudit. »

C'est une parabole de choses, dit Bossuet, une leçon de choses *(Médit.)*. Cet arbre représentait la créature raisonnable qui doit toujours des fruits à son Créateur, en quelque temps qu'il lui en demande. « *Que jamais fruit ne naisse de toi !* » Et le figuier sécha. Par punition d'être infructueux, il le devint encore davantage. Si on ne produit des fruits, de vrais fruits de pénitence, lorsque le Maître en attend, il vient un temps qu'on n'en peut produire aucun.

Arbre sans fruit, homme sans bonnes œuvres. Quand on se sent desséché et stérile, qu'on doit craindre alors que « Jésus n'ait lâché le mot fatal ! Dieu a son heure. L'heure passée, si on lui manque, il laisse partir la triste sentence ; et l'arbre, sans être coupé, est desséché jusqu'à la racine. C'est la damnation avant la mort ; on voit un arbre sur pied ; mais il a la mort dans le sein. *Vous avez le nom de vivant, mais vous êtes mort* » (Apoc., III, 1). (Bossuet).

Soyez vigilants. Gardez l'enseignement que vous avez reçu. Et repentez-vous. *Amen.*

---

## X

### LES TALENTS

Mes frères,

La parabole des talents, comme celle des dix vierges et celle de l'intendant, est l'annonce du jugement dernier, de la récompense et du châtiment qui le suivront.

Leçon opportune entre toutes ! L'homme moderne est fou d'indépendance. Il se dit libre de sa destinée et rapporte tout à sa propre personne ; libre de sa raison, qu'il refuse de soumettre à une vérité révélée, à des dogmes ; libre de ses actes, bien qu'en fait il s'abandonne souvent à un déterminisme facile ; libre de son corps, qu'il regarde comme son bien, à l'heure même où il en fait son dieu.

Erreur ! lui crie le Seigneur. « Le royaume ressemble à un homme qui, partant en voyage, appelle ses serviteurs et leur confie sa fortune ». Voilà les positions fixées. Elles ne dépendent pas de ton appréciation personnelle, homme libre - penseur ou libre - viveur. Il est le Maître, tu es le serviteur. Tous les hommes sont à son service, et bien insensés ceux qui oseraient lui demander des comptes ! Les comptes, c'est toi, c'est moi, c'est nous tous qui devrons les rendre, lorsque le Maître reviendra. En stricte justice.

### I. — *Le dépôt*

Si le voyageur était un homme ordinaire, il confierait son bien à la banque. Mais il s'agit du royaume de Dieu. Dieu confie à chacun de ses serviteurs un dépôt qu'il devra faire fructifier au mieux des intérêts du maître. Pas d'autres instructions. Du fait qu'il est au monde, l'homme y est au service de Dieu. Sa vie même est un don. Elle est destinée à faire avancer le règne de Dieu.

L'égalitarisme n'est pas dans la manière du Créateur. Il a rempli l'univers d'une variété étonnante de richesses : pas une feuille, pas un visage n'est identique à son voisin. « A l'un il donna cinq talents, à l'autre deux, à un troisième un, à chacun selon sa capacité ». Le talent pesait 42 kil. 500 et valait environ 5.500 francs-or. Ces talents représentaient alors une véritable fortune. Dieu est infiniment sage en tout ce qu'il fait. Il connaît les moyens, les capacités de chacun, puisque c'est lui qui les a fixés. Les dons à faire fructifier sont mesurés aux aptitudes.

### II. — *Le travail*

Aussitôt, dit l'Evangile, le premier s'en alla faire valoir ses cinq talents. La promptitude de l'action est récompensée, puisque le bénéfice est de 100 pour 100. Le second fit de même.

Le troisième, succombant à la crainte et à la paresse, s'en fut cacher son talent en terre : le talent ne fut pas perdu, mais il ne produisit rien : image de ceux qui, par paresse ou inintelligence, vivent une vie stérile et inutile, alors qu'il y a tant à faire. Ce n'est pas le temps qui a manqué à ce pauvre homme. C'est lui qui a fait défaut à son poste d'honneur, au travail. Il est mauvais, parce qu'il est paresseux : il doit tout à la divine justice, seulement pour n'avoir rien mis à profit pour elle. Par son inertie, une pierre manquera dans l'édifice, celle qu'il devrait apporter au salut de l'humanité. Nous sommes tous solidaires. L'histoire et le royaume se font par des décisions prises par des individus. L'action individuelle, accomplie à son heure, détermine l'avenir de la collectivité. Mais il n'y pense pas, le pauvre homme ! Il dit pourtant tous les jours : « Que votre règne arrive ! »

### II. — *Reddition des comptes*

« Longtemps après » revient le Maître. Son arrivée est l'avènement triomphal du Christ, l'établissement définitif du royaume éternel, la « parousie », disaient les chrétiens nos ancêtres qui attendaient si ardemment son retour dans la gloire. Il demande impromptu à ses serviteurs leurs comptes.

« Cinq talents m'ont été confiés ; en voici cinq autres. » — « J'en ai reçu deux ; en voici deux autres. » — « Très bien, serviteur bon et fidèle, dit le Seigneur. Tu as été fidèle en des choses de peu ; je vais te préposer en de grandes. Entre dans la joie de ton maître.»

Tout est dans une entière proportion, la peine, la récompense. Il y en a une commune à tous pour la fidélité ; il y en a de particulières selon la diversité du travail. C'est juste. Mais si le premier ou le deuxième avait été paresseux, il aurait été plus puni que le troisième. Que chacun examine donc ce qu'il a reçu ! Qu'il s'humilie en pensant à la foi, à l'éducation qu'il a reçues, à tant de lumières, tant de grâces, tant de crimes pardonnés, à la longue patience de Dieu ! Que vous ai-je rendu, ô mon Dieu ?

« Entre dans la joie de ton Maître. » Quelle récompense, comparée aux biens terrestres qui valent réellement si peu ! « La joie entre en nous, lorsqu'elle est médiocre, explique S. Augustin ; mais nous entrons dans la joie, quand elle surmonte la capacité de notre âme, qu'elle nous inonde, qu'elle regorge, et que nous en sommes absorbés, qui est la parfaite félicité des saints. »

La béatitude est la mise en commun du royaume. « Je veux recevoir de votre Amour la possession éternelle de vous-même ». Les uns sont mis dedans, dans l'infini de l'Amour et de la joie. L'autre est jeté dehors. Aux uns la lumière, à l'autre les ténèbres et le désespoir éternels.

« Jetez ce mauvais serviteur dans les ténèbres extérieures ». La damnation est la séparation de Dieu. La seule séparation rend le malheur des réprouvés extrême et insupportable ; de là ces pleurs éternels, ces grincements de dents. Si vous n'êtes mis dans la joie du Maître, vous êtes jetés au lieu du désespoir, de la rage, de la fureur : les damnés ne peuvent imputer qu'à eux-mêmes leur malheur.

Le paresseux a beau s'excuser, plaider les circonstances atténuantes. Il ne fallait pas enfouir le talent... « Enlevez-lui donc le talent et donnez-le à qui a les dix. Car celui qui a, on lui donnera avec surabondance ; mais qui n'a pas, même ce qu'il a lui sera enlevé. » Il n'a rien parce qu'il ne garde rien, comme un vase percé. Ame cassée et brisée, où l'eau de la grâce ne tient pas... Elle demeurera sèche, dépouillée, sans bien, sans lumière, sans amour ; et c'est juste, puisqu'elle ne garde rien.

* *

« O mon Dieu ! mon Dieu ! mon Dieu ! s'écrie Bossuet, puis-je souffrir la vue de ma pauvreté, de ma douleur, de mon désespoir en cet état malheureux ? Prévenons ce mal pendant qu'il est temps ! »

## AUX PERES DE FAMILLE

*(Discours de S. S. Pie XII, 18-9-51)*

### QUELQUES DEVOIRS DE LA FAMILLE CHRÉTIENNE

« ...Que de fois on a chanté les louanges de la mère, saluant en elle le cœur, le soleil de la famille ! Mais, si la mère en est le cœur, le père en est la tête et, par conséquent, c'est de la valeur, de la vertu, de l'activité du père, que dépendent premièrement la santé et l'efficience de la famille.

Vous avez compris, chers fils, et c'est ce qui vous rassemble ici, la nécessité pour le père de famille de connaître intelligemment, socialement, chrétiennement, son rôle et ses devoirs, et vous êtes venus, dans cette intention, demander les conseils et la bénédiction du Père commun, chef de la grande famille humaine.

* *

Il est clair que votre premier devoir, au sanctuaire du foyer familial, est de pourvoir — dans le respect et toute la perfection humainement possible de son intégrité, de son unité, de la hiérarchie naturelle qui unit entre eux ses membres — à la conservation, à la santé corporelle, intellectuelle, morale et religieuse de la famille. Et ce devoir comporte évidemment celui de défendre et de promouvoir ses droits sacrés, celui en particulier de remplir ses obligations envers Dieu, *de constituer,* dans toute la force du terme, *une société chrétienne :*

Défendre ses droits contre toutes les violences ou influences extérieures capables de porter atteinte à la pureté, à la foi, à la stabilité sacrosainte de la famille ; — promouvoir ces mêmes droits, en réclamant de la société civile, politique, culturelle, tout au moins les moyens indispensables à leur libre exercice.

Pour le chrétien il y a une règle, qui lui permet de déterminer avec certitude la mesure des droits et des devoirs de la famille dans la communauté de l'Etat. Elle est ainsi conçue : la famille n'est pas pour la société ; c'est la société qui est pour la famille. La famille est la cellule fondamentale, l'élément constitutif de la communauté de l'Etat, car, pour employer les expressions mêmes de Notre Prédécesseur Pie XI d'heureuse mémoire, « la cité est ce que la font la famille et les hommes, dont elle est formée, comme le corps est formé des membres » [1]. L'Etat devrait donc, en vertu même, pour ainsi dire, de l'instinct de conservation, remplir ce qui, essentiellement et selon le plan de Dieu Créateur et Sauveur, est son premier devoir, c'est-à-dire : garantir absolument les valeurs, qui assurent à la famille l'ordre, la dignité humaine, la santé, la félicité. Ces valeurs-là, qui sont des éléments mêmes du bien commun, il n'est jamais permis de les sacrifier à ce qui pourrait être apparemment un bien commun. Indiquons-en seulement, à titre d'exemples, quelques-uns qui se trouvent, à l'heure présente, en plus grand péril : l'indissolubilité du mariage ; la protection de la vie avant la naissance ; l'habitation convenable de la famille, non pas d'un ou deux enfants ou même sans enfants, mais de la famille normale plus nombreuse ; fourniture de travail, car le chômage du père est la plus amère détresse de la famille ; le droit des parents sur les enfants vis-à-vis de l'Etat ; la pleine liberté pour les parents d'élever leurs enfants dans la vraie foi et, par conséquent, le droit des parents catholiques à l'école catholique ; des conditions de vie publique et notamment une moralité publique telle que les familles et surtout la jeunesse ne soient pas dans la certitude morale d'en subir la corruption.

Sur ce point et sur d'autres encore, qui touchent plus au fond de la vie familiale, il n'y a, entre les familles, aucune différence ; sur d'autres questions économiques et politiques, en revanche, elles peuvent se trouver dans des conditions fort diverses, disparates et, parfois, en concurrence, sinon en opposition. C'est ici qu'il faut s'efforcer — et les catholiques tiendront à en donner l'exemple — de promouvoir l'équilibre, fût-ce au prix de sacrifices d'intérêts particuliers, en vue de la paix intérieure et d'une saine économie.

Mais, quant aux droits essentiels des familles, les vrais fidèles de l'Eglise s'engageront jusqu'au dernier pour les soutenir. Il pourra arriver que, ici où là, sur un point ou sur un autre, on se voit dans la nécessité de céder devant la supériorité des forces politiques. Mais, dans ce cas, on ne capitule pas, on patiente. Encore faut-il, en pareil cas, que la doctrine reste sauve, que tous les moyens efficaces soient mis en œuvre pour acheminer progressivement vers la fin à laquelle on ne renonce pas.

[1] Encycl. *Casti connubii,* 31 déc. 1930.